

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Cinq, dix-huit décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Madame Guylaine MATIAS, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

Absents excusés : Madame Marie-Lou TALET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Josiane STARCK a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOULY, Monsieur Francis ARANDA a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Madame Maryse SICOT, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Chantal BREL.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 10
. Nombre de conseillers présents	: 17
. Nombre de pouvoirs	: 5
. Suffrages exprimés	: 22

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DE ORANGE SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RÉSEAUX AÉRIENS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ.

Monsieur BEUVELOT rappelle, qu'en séance du 26 octobre 2023, le Conseil Municipal a décidé de lancer et financer la réalisation de l'effacement coordonné des travaux de l'opérateur ORANGE - tranche II A - via Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) pour un montant maximum à la charge de la commune de 15.404,07 euros maximum.

Cependant, lors des opérations de décompte définitif de l'opération, TE 47 a constaté un dépassement du coût initialement projeté. Ce dépassement a pour origine une augmentation du linéaire de tranchée réalisée de 60 ml du fait de :

- l'ajout de la traversée dans la rue de la Gare ;
- le choix par la commune de privilégier une adaptation de la tranchée commune prévue pour le réseau télécom au projet sur réseau d'éclairage public dans la rue du Lot ;
- une baisse de l'assiette de participation d'ORANGE du fait d'une côte part accrue de tranchée hors domaine public.

Ces modifications nécessitent une actualisation des conditions financières de réalisation de l'opération.

Le nouveau décompte provisoire de l'opération globale (Travaux de Génie Civil et Frais d'études) s'élève à 20.739,25 euros T.T.C.

La participation actualisée de l'opérateur ORANGE s'élève à 1.795,20 euros T.T.C.

Aussi, la participation estimative de la commune de Fumel s'élève donc, au décompte provisoire de l'opération diminué des participations financières d'ORANGE, à 18.944,05 euros T.T.C.

Monsieur BEUVELOT propose donc, afin de solder cette opération, de valider l'avenant n°1 à la convention de mandat initiale dont il donne lecture.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

1. approuve et autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE relative aux travaux du secteur tranche II A du quartier du Passage entre la commune et TE 47, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

Délibération n°91DL2025
Séance du Conseil Municipal du
18 décembre 2025

2. précise que cet avenant vient compléter et modifier la délibération du 26 octobre 2023 relative à la poursuite d'effacement du réseau aérien de communications électroniques de l'opérateur ORANGE ;
3. précise que les crédits relatifs à la participation communale de 18.944,05 euros sont inscrits au programme 509 du BP 2025 de la commune ;
4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 18 décembre 2025

Signé par

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de séance



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).

